

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire  
du 29 juin 2023

**Délibération n°2023-082 - Administration générale – Modification de la composition des commissions communautaires :**

- **Urbanisme, habitat, logement, déplacements**
- **Environnement**
- **Développement économique, tourisme, attractivité**
- **Sports, enfance, jeunesse, culture, vie associative**

Membres élus	61
Membres en exercice	61
Présents ou représentés	54
Ne prend pas part au vote	0
Votants	54
Abstention	0
Suffrage exprimés	54
Majorité absolue	28
Pour	54
Contre	0

L'an deux mil vingt-trois, le 29 juin, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 23 juin 2023, s'est réuni Salle des fêtes à Cély-en-Bière, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président.

Mmes Estelle BERTÉE, Françoise BICHON-LHERMITTE, Isabelle BOLGERT, Francine BOLLET, Véronique FÉMÉNIA, Anne-Sophie GUERIN (présente à compter de la délibération N°2023/086), Mme Anne GHYSSENS, Mme Lamia KORT, Hélène MAGGIORI, Chantal PAYAN, Judith REYNAUD, Sonia RISCO, Pascale TORRENTS-BELTRAN, et Nathalie VINOT.

MM. Christophe BAGUET, Christian BOURNERY, Michel CALMY, Michel CHARIAU, Romain COQUERY, Jean-Claude DELAUNE, David DINTILHAC, Thibault FLINE, Patrick GAUTHIER, Julien GONDARD, Francis GUERRIER, Pascal GROS (présent pour le vote de la délibération N°2023/114), Jean HELIE, Fabrice LARCHÉ, Olivier MAGRO, Jean-Philippe POMMERET, Patrick POCHON (à compter de la délibération N°2023/108), Daniel RAYMOND, Thierry REYJAL, Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Laurent SIGLER, Gérard TAPONAT, Alain THIERY, Yannick TORRES et Anthony VAUTIER.

Membres ayant donné pouvoir :

M. Yann MOREAU à M. Patrick GAUTHIER

Mme Magali BELMIN à M. Thierry REYJAL

Mme Naciba MESSAOUDI à M. Laurent SIGLER

Mme Isabelle MARIE à M. Romain COQUERY

M. Pascal GROS à M. Yannick TORRES (pour le vote des délibérations N°2023-082 à N°2023-118, sauf pour le vote de la délibération N°2023/114)

Mme Marie HOLVOËT à M. Alain RICHARD

Mme Mylène MUSY à M. Pascal GOUHOURY

M. Nicolas PIERRET à M. Olivier MAGRO

M. Michael GOUE à Mme Sonia RISCO  
M. Cédric THOMA à M. Daniel RAYMOND  
M Vitor VALENTE à Mme Chantal PAYAN  
Mme Gwenaël CLER à Mme Francine BOLLET  
Mme Cécile PORTE à M. Fabrice LARCHÉ  
Mme Marie-Laure VASSEUR à Christian BOURNERY  
Mme Marie-Charlotte NOUHAUD à Mme Pascale TORRENTS BELTRAN  
M. Frédéric VALLETOUX à M. Julien GONDARD

Membres absents :

Mme Aurélie BRICAUD  
Mme Sophie BERTHOLIER  
M. Thomas IANZ  
Mme Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE  
M. Patrick POCHON (pour les votes des délibérations N°2023/082 à N°2023/107 et N°2023/114)  
Mme Audrey TAMBORINI  
Mme Anne-Sophie GUERIN (pour les votes des délibérations N°2023/082 à N°2023/085 et N°2023/114)

Secrétaire de Séance :

M. Christian BOURNERY

**Références juridiques :**

- **Le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment à l'article L 2121-33,**
- **Les délibérations de désignation des membres desdites commissions.**

**Rapporteur : M. le Président**

Suite à la démission de M. Gérard THOMAS de la commune de Saint-Germain-Sur-Ecole, de ses mandats de conseiller municipal et de Maire, et suite aux élections municipales de la commune de Saint-Germain-Sur-Ecole du 31 mars 2023, il convient de procéder à de nouvelles désignations au sein des commissions communautaires.

**I) Commission communautaire, Urbanisme, Habitat, logement, déplacements**

Par délibération n°2022-021 du 31 mars 2022, le conseil communautaire a désigné, le représentant de la commune de Saint-Germain-Sur-Ecole, soit M. Gérard THOMAS, au sein de la commission communautaire Urbanisme, Habitat, Logement, déplacements.

Il convient de procéder au remplacement de M. Gérard THOMAS.

Également, suite à la demande de la commune d'Héricy, il convient de procéder au remplacement de Mme Christel BLANCHARD-GUILLOUET désignée membre de la commission communautaire Urbanisme, Habitat, Logement, déplacements par délibération n°2020-144 du 10 septembre 2020.

<b>Commission Urbanisme, Habitat, Logement, Déplacements</b>	<b>Communes</b>	<b>Membres à remplacer</b>
	Saint-Germain-Sur-Ecole	M. Gérard THOMAS
	Héricy	Mme Christel BLANCHARD-GUILLOUET

Il est procédé à un vote à bulletin secret pour chaque nomination conformément à l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales qui est applicable aux établissements publics de coopération intercommunale. Toutefois, en vertu de ce même article, « *Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin* ».

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de ne pas procéder à un vote à bulletin secret.

Après un appel à candidature, les candidats suivants se sont proposés :

<b>Commission Urbanisme, Habitat, Logement, Déplacements</b>	<b>Communes</b>	<b>Candidats</b>
	Saint-Germain-Sur-Ecole	M. Jean HELIE
	Héricy	M. Vincent HUON

## **II) Commission communautaire environnement**

Par délibération N°2020-212 du 10 décembre 2020, le conseil communautaire a désigné S le représentant de la commune de Saint-Germain-Sur-Ecole, soit M. Gérard THOMAS, au sein de la commission environnement.

Il convient de procéder au remplacement de M. Gérard THOMAS.

<b>Commission environnement</b>	<b>Commune</b>	<b>Membre à remplacer</b>
	Saint-Germain-Sur-Ecole	M. Gérard THOMAS

Il est procédé à un vote à bulletin secret pour chaque nomination conformément à l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales qui est applicable aux établissements publics de coopération intercommunale. Toutefois, en vertu de ce même article, « *Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin* ».

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de ne pas procéder à un vote à bulletin secret.

Après un appel à candidature, le candidat suivant s'est proposé :

<b>Commission environnement</b>	<b>Commune</b>	<b>Candidat</b>
	Saint-Germain-Sur-Ecole	M. Jean-Paul CULINAS

## **III) Commission communautaire développement économique, tourisme et attractivité**

Suite à la démission de M. Donald POTARD de son mandat de conseiller municipal de la commune de Saint-Germain-Sur-Ecole, il convient de pourvoir à son remplacement.

<b>Commission développement économique</b>	<b>Commune</b>	<b>Membre à remplacer</b>
	Saint-Germain-Sur-Ecole	M. Donald POTARD

Il est procédé à un vote à bulletin secret pour chaque nomination conformément à l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales qui est applicable aux établissements publics de coopération intercommunale. Toutefois, en vertu de ce même article, « Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de ne pas procéder à un vote à bulletin secret.

Après un appel à candidature, le candidat suivant s'est proposé :

<b>Commission développement économique</b>	<b>Commune</b>	<b>Candidat</b>
	Saint-Germain-Sur-Ecole	Mme Josefa BERNEVAL

#### **IV) Commission communautaire sports, enfance, jeunesse, culture, vie associative**

Suite à la demande de la commune de Saint-Germain- sur-Ecole, il convient de pourvoir au remplacement de M. Pascal DUBOIS membre de la commission sports, enfance, jeunesse, culture, vie associative par délibération N°2022-021 du conseil communautaire du 31 mars 2022.

Suite à la demande de la commune de Perthes-en-Gâtinais, il convient de pourvoir au remplacement de Mme Sophie MALMANCHE membre de la commission sports, enfance, jeunesse, culture, vie associative par délibération N°2020-146 du conseil communautaire du 10 septembre 2020.

<b>Commission sports, enfance, jeunesse, vie associative</b>	<b>Communes</b>	<b>Membres à remplacer</b>
	Saint-Germain-Sur-Ecole	M. Pascal DUBOIS
	Perthes-en-Gâtinais	Mme Sophie MALMANCHE

Il est procédé à un vote à bulletin secret pour chaque nomination conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales qui est applicable aux établissements publics de coopération intercommunale. Toutefois, en vertu de ce même article, « Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de ne pas procéder à un vote à bulletin secret.

Après un appel à candidature, les candidats suivants se sont proposés :

<b>Commission sports, enfance, jeunesse, vie associative</b>	<b>Communes</b>	<b>Candidats</b>
	Saint-Germain-Sur-Ecole	M. Patrick GRUEL
	Perthes-en-Gâtinais	Mme Justine LAYET

## Décision :

L'assemblée décide à l'unanimité de :

- Ne pas procéder à un vote à bulletin secret
- Désigner les membres suivants :

<b>Commission Urbanisme, Habitat, Logement, Déplacements</b>	<b>Communes</b>	<b>Candidats</b>
	Saint-Germain-Sur-Ecole	M. Jean HELIE
	Héricy	M. Vincent HUON

<b>Commission environnement</b>	<b>Commune</b>	<b>Candidat</b>
	Saint-Germain-Sur-Ecole	M. Jean-Paul CULINAS

<b>Commission développement économique</b>	<b>Commune</b>	<b>Candidat</b>
	Saint-Germain-Sur-Ecole	Mme Josefa BERNEVAL

<b>Commission sports, enfance, jeunesse, vie associative</b>	<b>Communes</b>	<b>Candidats</b>
	Saint-Germain-Sur-Ecole	M. Patrick GRUEL
	Perthes-en-Gâtinais	Mme Justine LAYET

Fait les jours, mois et an susdits,  
Ont signé les membres présents.

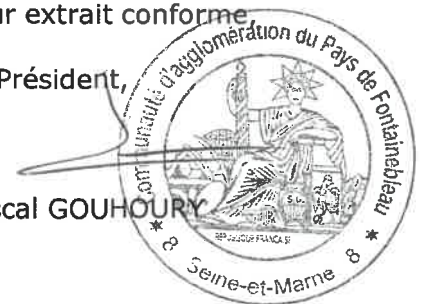
Le Secrétaire de Séance,

Christian BOURNERY

Pour extrait conforme

Le Président,

Pascal GOUHOURY



Certifié exécutoire le - 5 JUIL. 2023  
Date de mise en ligne le - 5 JUIL. 2023  
Notification le - 5 JUIL. 2023  
AR Préfecture 077-200072346-

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site [www.pays-fontainebleau.fr](http://www.pays-fontainebleau.fr) et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Accusé de réception en préfecture  
077-200072346-20230705-2023-082-DE  
Date de réception préfecture : 05/07/2023